
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 23 novembre 2021 à 19 h 30 en la salle du conseil, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et webdiffusée, sous la présidence de de M. le maire Mario Lemay, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Josée Marc-Aurèle, Sylvie Beaulieu, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers Claude Dalpé, Christian Huard et Eric Faucher formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général

M^e Nathalie Deschesnes, greffière

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 19 h 30.

21-545

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE

1.1 RÉFLEXION

21-545 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

21-546 1.3 PROCLAMATION – JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES
HANDICAPÉES – 3 DÉCEMBRE 2021

21-547 1.4 PROCLAMATION – ANNÉE DU JARDIN 2022 – LES FLEURONS DU
QUÉBEC ET LE CONSEIL CANADIEN DU JARDIN

21-548 1.5 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 OCTOBRE 2021

2. ADMINISTRATION

21-549 2.1 ADOPTION – CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL
MUNICIPAL – ANNÉE 2022

21-550 2.2 NOMINATION – MAIRESSE SUPPLÉANTE – NOVEMBRE ET
DÉCEMBRE 2021 ET JANVIER 2022

21-551 2.3 CRÉATION DE COMITÉS DE RÉGIE INTERNE

21-552 2.4 NOMINATION – MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL – COMITÉS ET
COMMISSIONS

-
-
- 21-553 2.5 NOMINATION – SUBSTITUT DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE
- 21-554 2.6 NOMINATION – DÉLÉGUÉ ET DÉLÉGUÉ SUBSTITUT – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT
- 21-555 2.7 NOMINATION – DÉLÉGUÉS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU POTABLE VARENNES, SAINTE-JULIE, SAINT-AMABLE
- 21-556 2.8 NOMINATION – DÉLÉGUÉS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CENTRE MULTISPORTS RÉGIONAL
- 21-557 2.9 NOMINATION – DÉLÉGUÉ ET DÉLÉGUÉ SUBSTITUT – RÉGIE INTERMUNICIPALE DES SERVICES ANIMALIERS DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU
- 21-558 2.10 NOMINATION – COMITÉ DE TRAVAIL DE LA CARRIÈRE – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 17-064
- 21-559 2.11 AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS (VOLET 1C)
- 21-560 2.12 AUTORISATION DE SIGNATURE – AVENANT – CONTRAT DE SERVICE (PRÊT ET CONSIGNATION) – RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (EXO)
- 21-561 2.13 AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE CORRECTION À UNE SERVITUDE DE CONSERVATION – SECTEUR DE LA RUE DE LA FALAISE – NATURE-ACTION QUÉBEC INC.
- 21-562 2.14 RÉSILIATION – CONTRAT DE SERVICES D'AGENCE DE SURVEILLANCE POUR DIVERS BESOINS – PROJET SA-20-18 – ABROGATION DE LA RÉOLUTION 20-469
- 21-563 2.15 APPUI – PROJET DE GESTION DES BALAYURES DE RUE – FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (VOLET 4 – SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE)
- 21-564 2.16 CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE – RÉVISION DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS DE L'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES – 2080, RUE BORDUAS
- 21-565 2.17 LA MAISON DES JEUNES DE SAINTE-JULIE INC. – RÉVISION DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS DE L'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES – 1581, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL
- 21-566 2.18 AUTORISATION DE SIGNATURE – RÈGLEMENT À L'AMIABLE – BELL CANADA C. VILLE DE SAINTE-JULIE ET AL. – DOSSIER 505-22-026710-170
- 3. SERVICE DES FINANCES**
- 21-567 3.1 APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

- 21-568 3.2 APPROBATION – LISTE DES COMPTES À RADIER
- 21-569 3.3 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT
- 21-570 3.4 DÉPÔT – RAPPORT D'ADJUDICATION – ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 5 NOVEMBRE 2021
- 21-571 3.5 SERVICES BANCAIRES – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS
- 21-572 3.6 ADOPTION – BUDGET RÉVISÉ 2021 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MARGUERITE-D'YOUVILLE
- 21-573 3.7 DÉPÔT – BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL – EXERCICE FINANCIER 2022
- 4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
- 21-574 4.1 DÉPÔT – LISTE D'EMBAUCHE ET DES MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE
- 21-575 4.2 EMBAUCHE – AGENTE DE BUREAU À LA BIBLIOTHÈQUE – SERVICE DES LOISIRS
- 21-576 4.3 RATIFICATION – LETTRE D'ENTENTE – SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (SCFP - SECTION LOCALE 1690)
- 21-577 4.4 MESURE DISCIPLINAIRE – EMPLOYÉ N° 203 – SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS
- 5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES**
- 21-578 5.1 ATTRIBUTION – SERVICES D'ENTRETIEN PRÉVENTIF ET DE RÉPARATION DES SYSTÈMES DE VENTILATION, DE CLIMATISATION ET DE CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX – PÉRIODE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2021 AU 30 NOVEMBRE 2022 – PROJET SA-21-26
- 21-579 5.2 ATTRIBUTION – RÉPARATIONS MAJEURES POUR LE CHÂSSIS DU CAMION AUTOPOMPE INCENDIE PIERCE (00V961)
- 21-580 5.3 AUTORISATION DE SIGNATURE – POSTE DE CAMIONNAGE EN VRAC RÉGION 06 INC. – TRANSPORT DE NEIGE – ANNÉE 2021-2022
- 21-581 5.4 MANDAT – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ACHAT DE DIFFÉRENTS CARBURANTS EN VRAC
- 21-582 5.5 MANDAT – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ACHAT DE PNEUS NEUFS, RECHAPÉS ET REMOULÉS 2022-2025
- 21-583 5.6 DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE – ÉTUDE DE CIRCULATION ET TRAVAUX – MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – INTERSECTION DU CHEMIN DU GOLF ET DU CHEMIN DU CRÉPUSCULE

21-584 5.7 DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE – PLANS ET DEVIS DE CONSTRUCTION – MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – INTERSECTION DE LA RUE PRINCIPALE ET DU CHEMIN DU FER-À-CHEVAL

21-585 5.8 DEMANDE D'ABATTAGE D'ARBRE – EMPRISE DE RUE – RANG DE LA VALLÉE – MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

6. SERVICE DE L'URBANISME

21-586 6.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 6 OCTOBRE 2021

21-587 6.2 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE SUR UN TERRAIN VACANT – 1450, CHEMIN DE LA BELLE-RIVIÈRE – ZONE A-708

21-588 6.3 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT – AUVENTS SUR LES BALCONS DES IMMEUBLES – PROJET VILAMO – BOUCLE E (RUES MCDUFF, MONGEAU ET GIRARD) – ZONE A-804

21-589 6.4 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE LA BOUCLE G (PHASE 2) – PROJET INTÉGRÉ VILAMO – ZONE A-808

21-590 6.5 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX D'INTIMITÉ À L'ARRIÈRE-COUR DE PARTIES PRIVATIVES – PROJET VILAMO (BOUCLE D)

21-591 6.6 RENOUVELLEMENT – APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT – 1750-1800, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE C-257

21-592 6.7 MODIFICATION – RÉOLUTION 21-490 – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT – 515, RUE LAMOUREUX (RÉSIDENCE VILLA DE L'AMITIÉ) – ZONE C-208

21-593 6.8 DEMANDE DE MODIFICATION DE L'AUTORISATION # 425328 – COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE – LOTS 5 881 501 ET 5 881 583 DU CADASTRE DU QUÉBEC – ZONE A-703

7. SERVICE DES LOISIRS

21-594 7.1 AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

21-595 7.2 AIDE FINANCIÈRE DE FONCTIONNEMENT – LA CLÉ DES CHAMPS SAINTE-JULIE INC.

21-596 7.3 AIDE FINANCIÈRE – CONSULTATION BUDGÉTAIRE – ÉCOLE DE KARATÉ SANKUDO

21-597 7.4 AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN AUX BÉNÉVOLES PAR L'ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE – POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS (VOLET 6) – ÉCOLE DE KARATÉ SANKUDO STE-JULIE

21-598 7.5 AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN AUX BÉNÉVOLES PAR L'ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE – POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS (VOLET 6) – ASSOCIATION DU BASEBALL AMATEUR DE SAINTE-JULIE INC.

21-599 7.6 AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN AUX BÉNÉVOLES PAR L'ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE – POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS (VOLET 6) – ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE SAINTE-JULIE INC.

8. RÈGLEMENTS

21-600 8.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1274 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 100 000 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TRANSFERT DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2019-2023)

21-601 8.2 ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1101-107 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'APPORTER DES MODIFICATIONS À LA CLASSE D'USAGE 6730 – « SERVICE POSTAL »

21-602 8.3 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – RÈGLEMENT 1174-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1174 AFIN D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT À 2 530 000 \$ POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA COUR ET D'AGRANDISSEMENT DES ATELIERS MUNICIPAUX, D'INSTALLATION D'UNE UNITÉ DE CLIMATISATION À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT ET D'INSTALLATION DE DÉBITMÈTRES ET ACCESSOIRES POUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS

9. COMMUNICATIONS DU MAIRE AU PUBLIC

10. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

21-603 12.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-546

**PROCLAMATION – JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES HANDICAPÉES
– 3 DÉCEMBRE 2021**

ATTENDU QUE l'édition 2021 de la Journée internationale des personnes handicapées a pour thème « S'engager à bâtir une société plus inclusive où toutes et tous peuvent développer et mettre à profit leur capacité »;

ATTENDU QUE la Journée internationale des personnes handicapées a été instaurée par l'Organisation des Nations Unies afin de promouvoir les droits et le bien-être des personnes handicapées dans toutes les sphères de la société;

ATTENDU QUE cette journée vise à sensibiliser la population à la réalité des personnes handicapées et aux difficultés que ces personnes rencontrent au quotidien;

ATTENDU QU'il est possible de faire une différence pour bâtir une société plus inclusive, en passant par les citoyens, les employeurs, les écoles et les municipalités;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

DE proclamer le 3 décembre 2021 « *Journée internationale des personnes handicapées* » et d'inviter toute la population julievilloise à participer au changement en relayant de l'information en lien avec cette journée, en encourageant la réflexion et en prenant des initiatives afin de faire une différence pour bâtir une société plus inclusive.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-547

**PROCLAMATION – ANNÉE DU JARDIN 2022 – LES FLEURONS DU QUÉBEC ET
LE CONSEIL CANADIEN DU JARDIN**

ATTENDU QUE l'Année du jardin 2022 marque et célèbre le centenaire du secteur de l'horticulture du Canada;

ATTENDU QUE les jardins et le jardinage contribuent à la qualité de vie des citoyens de notre municipalité et de nos communautés en créant des endroits sains pour rassembler les gens;

ATTENDU QUE l'Année du jardin 2022 mettra en valeur et célébrera l'importante contribution des jardinières et jardiniers, de nos organisations locales de jardinage, des professionnels de l'horticulture et des entreprises horticoles locales à la culture jardin et l'expérience jardin de notre municipalité;

ATTENDU QUE les jardins et le jardinage nous ont aidés à relever les défis sans précédent de la pandémie COVID-19;

ATTENDU QUE les Fleurons du Québec, en collaboration avec le Conseil canadien du jardin, invitent toutes les municipalités à célébrer l'Année du jardin 2022;

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

DE proclamer l'année 2022 « Année du jardin » en célébration de la contribution des jardins et du jardinage au développement de notre pays, notre municipalité et à la vie de nos citoyens et citoyennes en termes de santé, de qualité de vie et de défis environnementaux;

QUE le samedi précédant la fête des Pères, soit le 19 juin 2022, soit reconnu comme la Journée du jardin à la Ville de Sainte-Julie, comme legs de l'Année du jardin 2022;

DE s'engager à être une Ville amie du jardin qui appuie le développement de sa culture jardin et est fière d'avoir sur son territoire des jardins communautaires, de nombreux aménagements paysagers magnifiquement réalisés par les Julievillois et Julievilloises, comportant notamment des plantes et fleurs comestibles, des embellissements horticoles de qualité créés selon les saisons par les horticultrices de la Ville de Sainte-Julie, de même que plusieurs agriculteurs et maraîchers locaux;

QUE toutes les municipalités du Québec et du Canada soient invitées à proclamer et à promouvoir l'Année du jardin 2022 dans leurs municipalités respectives;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la FCM et à l'UMQ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-548

**ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 OCTOBRE 2021**

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 5 octobre 2021 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-549

**ADOPTION – CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL
– ANNÉE 2022**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie pour l'année 2022, tel que présenté ci-dessous :

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE ANNÉE 2022	
Date	Heure
18 janvier 2022	19 h 30
8 février 2022	19 h 30
22 février 2022	19 h 30
8 mars 2022	19 h 30
22 mars 2022	19 h 30
12 avril 2022	19 h 30
10 mai 2022	19 h 30
14 juin 2022	19 h 30
5 juillet 2022	19 h 30
15 août 2022	19 h 30
13 septembre 2022	19 h 30
18 octobre 2022	19 h 30
8 novembre 2022	19 h 30
13 décembre 2022	19 h 30

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-550

NOMINATION – MAIRESSE SUPPLÉANTE – NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2021 ET JANVIER 2022

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

DE nommer la conseillère madame Isabelle Poulet à titre de mairesse suppléante pour les mois de novembre et décembre 2021 ainsi que janvier 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-551

CRÉATION DE COMITÉS DE RÉGIE INTERNE

ATTENDU la tenue d'une élection générale municipale à Sainte-Julie le 7 novembre 2021;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont manifesté l'intérêt de créer de nouveaux comités pour répondre à certains besoins et préoccupations de la population;

ATTENDU QUE la mission et les objectifs de ces comités ainsi que toutes modalités relatives à leur création seront déterminés ultérieurement;

ATTENDU QUE deux élus municipaux seront nommés sur chacun des nouveaux comités afin d'y siéger;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

DE créer les comités suivants :

- Comité de travail sur le corridor aérien;
- Comité de travail pour le logement abordable;
- Comité de travail sur le transfert du boisé de la Défense nationale à la SÉPAQ;
- Comité de travail pour le commerce local;
- Comité citoyen des aînés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-552

NOMINATION – MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL – COMITÉS ET COMMISSIONS

ATTENDU la tenue d'une élection générale municipale à Sainte-Julie le 7 novembre 2021;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les membres du conseil qui siégeront sur les différents comités et commissions;

ATTENDU QUE certains comités et commissions ont été redéfinis ou regroupés;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 70 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire fait partie d'office de toutes les commissions;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

DE nommer les membres du conseil municipal qui siégeront sur les commissions et comités suivants :

A. COMITÉS ET COMMISSIONS DE RÉGIE INTERNE

- Comité consultatif d'urbanisme
Isabelle Poulet, présidente
Christian Huard
- Comité de la sécurité publique
Isabelle Poulet
Christian Huard
Sylvie Beaulieu
- Comité de toponymie
Eric Faucher, président
Sylvie Beaulieu
- Commission des finances
Lucie Bisson, présidente
Amélie Poirier

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Comité de l'environnement | <p>Lucie Bisson, présidente
Josée Marc-Aurèle</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Comité de travail de la carrière | <p>Mario Lemay, président
Lucie Bisson
Amélie Poirier</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Comité du régime de retraite des employés | <p>Claude Dalpé</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Comité horticole | <p>Sylvie Beaulieu, présidente
Josée Marc-Aurèle</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Commission des loisirs, du sport et de la culture et représentants à l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) | <p>Amélie Poirier, présidente
Josée Marc-Aurèle</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Comité des politiques citoyennes, représentants de la Table de concertation des organismes (sportifs, culturels et communautaires) et de l'Espace MUNI | <p>Isabelle Poulet
Josée Marc-Aurèle</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Comité du Prix des Grands Julievillois | <p>Eric Faucher
Claude Dalpé</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Comité de démolition | <p>Isabelle Poulet, présidente
Sylvie Beaulieu
Eric Faucher</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Comité de suivi de la politique culturelle | <p>Josée Marc-Aurèle
Christian Huard</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Comité Ville intelligente | <p>Amélie Poirier
Sylvie Beaulieu</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Comité de sélection d'œuvres d'art publiques | <p>Josée Marc-Aurèle</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Comité de travail sur le corridor aérien | <p>Lucie Bisson
Amélie Poirier</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Comité de travail pour le commerce local et représentants aux Chambres de commerce régionales | <p>Isabelle Poulet
Christian Huard</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Comité citoyen des aînés et représentants au Comité régional de concertation des aînés de la Montérégie et à la Table régionale de concertation pour les aînés de la Montérégie | <p>Claude Dalpé
Amélie Poirier</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Comité de travail sur le transfert du boisé de la Défense nationale à la SÉPAQ | <p>Mario Lemay
Lucie Bisson
Amélie Poirier</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Comité de travail pour le logement abordable | <p>Eric Faucher
Lucie Bisson</p> |

B. AUTRES NOMINATIONS

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Table d'harmonisation du parc du Mont-Saint-Bruno (en lien avec le Comité de travail sur le transfert du boisé de la Défense nationale à la SÉPAQ) | <p>Lucie Bisson
Amélie Poirier</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Comité de la Journée de la famille | <p>Lucie Bisson
Josée Marc-Aurèle</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie (CCSSJ) | <p>Lucie Bisson
Eric Faucher</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réseau québécois des Villes et Villages en santé | <p>Isabelle Poulet
Josée Marc-Aurèle</p> |

- Événement « Je bouge avec mon doc! » Amélie Poirier

QUE les membres du conseil municipal ainsi mandatés pour siéger sur des commissions et comités soient remboursés pour les frais d'activités et de déplacement à l'extérieur de la Ville de Sainte-Julie encourus dans le cadre de leurs mandats respectifs;

QUE la résolution 17-631 et ses modifications soient abrogées.

21-553

NOMINATION – SUBSTITUT DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville est composé du maire de chacune des municipalités locales faisant partie de la MRC de Marguerite-D'Youville (ci-après MRC);

ATTENDU QUE M. Mario Lemay a été élu à titre de maire lors de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 et est désigné d'office le représentant de la Ville de Sainte-Julie au sein du conseil de la MRC;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
 APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

De nommer M. Claude Dalpé, conseiller municipal, à titre de substitut, afin de remplacer le maire en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier;

QUE la résolution 17-629 soit abrogée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-554

NOMINATION – DÉLÉGUÉ ET DÉLÉGUÉ SUBSTITUT – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU la tenue d'une élection générale municipale le 7 novembre 2021;

ATTENDU la conclusion d'une entente instituant la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ATTENDU l'entente remplaçant l'entente relative à la création de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, signée par les municipalités membres en février et mars 2004;

ATTENDU que l'article 5 de cette entente prévoit la nomination d'un délégué afin de siéger au conseil d'administration de cette régie à titre de représentant de la Ville de Sainte-Julie, de même que la nomination d'un délégué substitut;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
 APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

DE nommer M. Mario Lemay, maire, à titre de délégué de la Ville de Sainte-Julie au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

DE nommer M. Christian Huard, conseiller municipal, à titre de délégué substitut afin de remplacer le délégué lorsque celui-ci ne peut assister à une assemblée du conseil d'administration de la régie;

QUE la résolution 17-542 soit abrogée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-555

NOMINATION – DÉLÉGUÉS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU POTABLE VARENNES, SAINTE-JULIE, SAINT-AMABLE

ATTENDU la tenue d'une élection générale municipale le 7 novembre 2021;

ATTENDU QU'il y a lieu de déléguer les membres du conseil qui siégeront au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable;

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE les membres du conseil municipal qui siégeront à titre de délégués de la Ville de Sainte-Julie au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable soient :

- M. Mario Lemay, maire;
- Mme Isabelle Poulet, conseillère municipale;
- M. Claude Dalpé, conseiller municipal;

DE nommer, à titre de déléguée substitut, Mme Sylvie Beaulieu, conseillère municipale;

QUE la résolution 17-544 soit abrogée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-556

NOMINATION – DÉLÉGUÉS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CENTRE MULTISPORTS RÉGIONAL

ATTENDU la tenue d'une élection générale municipale le 7 novembre 2021;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les membres du conseil municipal qui siégeront au conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Centre multisports régional à titre de délégués et délégué substitut;

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

DE nommer M. Mario Lemay, maire, et Mme Amélie Poirier, conseillère municipale, à titre de délégués de la Ville de Sainte-Julie au conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Centre multisports régional;

DE nommer Mme Sylvie Beaulieu, conseillère municipale, à titre de déléguée substitut, si l'un des délégués ne peut assister à une assemblée du conseil d'administration de la régie;

QUE la résolution 17-630 soit abrogée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-557

NOMINATION – DÉLÉGUÉ ET DÉLÉGUÉ SUBSTITUT – RÉGIE INTERMUNICIPALE DES SERVICES ANIMALIERS DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

ATTENDU QUE l'article 2 de l'Entente intermunicipale constituant la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR) prévoit la nomination d'un délégué et d'un délégué substitut afin de siéger au conseil d'administration du RISAVR à titre de représentants de la Ville de Sainte-Julie;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE nommer M. Mario Lemay, maire, à titre de délégué de la Ville de Sainte-Julie pour siéger au sein du conseil d'administration de la RISAVR;

De nommer M. Christian Huard, conseiller municipal, à titre de délégué substitut afin de remplacer le délégué qui ne peut assister à une assemblée du conseil d'administration de la RISAVR.

QUE la résolution 18-604 soit abrogée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-558

NOMINATION – COMITÉ DE TRAVAIL DE LA CARRIÈRE – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 17-064

ATTENDU la résolution 10-327, adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2010, nommant les membres du comité de travail de la carrière;

ATTENDU la résolution 17-064, adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 7 février 2017, laquelle modifiait la résolution précitée;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement de l'école du Grand-Chêne a élu un nouveau représentant;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la résolution 17-064 afin de procéder au changement nécessaire dans la composition du comité de travail de la carrière;

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

DE nommer M. Jean-Sébastien Voghel à titre de représentant du conseil d'établissement de l'école du Grand-Chêne au sein du comité de travail de la carrière, en remplacement de Mme Béatrice Ronvaux;

QUE la résolution 17-064 soit modifiée en conséquence.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-559

AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS (VOLET 1C)

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'est dotée d'un *Plan de relance économique*, lequel a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 juillet 2020, visant notamment à soutenir les entreprises situées sur son territoire;

ATTENDU QUE les entreprises locales sont aux prises avec une importante pénurie de main-d'œuvre et que l'embauche de main-d'œuvre immigrante est l'une des solutions préconisées pour contrer cette pénurie;

ATTENDU QUE les personnes immigrantes de toutes origines contribuent à l'essor social, culturel et économique des collectivités québécoises et que ces personnes aux parcours et aux profils diversifiés apportent leur savoir-faire, des idées, des projets, de nouveaux produits de consommation et participent à la création de la richesse collective;

ATTENDU QUE les organismes municipaux sont parmi les premiers intervenants en matière d'établissement, d'intégration et de pleine participation des personnes immigrantes;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite soutenir ses entreprises locales en augmentant sa capacité d'attraction, d'établissement durable, d'intégration citoyenne et de participation en français de la main-d'œuvre immigrante à la vie collective;

ATTENDU QUE pour ce faire, la Ville de Sainte-Julie a convenu d'élaborer un plan d'action visant d'abord à identifier les enjeux et besoins présents sur son territoire, de même qu'à cibler les actions à mettre en œuvre afin d'y répondre;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie mettra en place un comité de pilotage qui sera composé des acteurs clés du milieu afin qu'il reflète la diversité au sein de l'organisme municipal;

ATTENDU la résolution 21-468, adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 14 septembre 2021;

ATTENDU QUE la résolution précitée ne mentionne pas la part de la contribution financière de la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter une mention à l'effet que le conseil municipal autorise une demande d'aide financière de 50 000 \$ pour l'élaboration de ce plan d'action et que la Ville de Sainte-Julie compte contribuer financièrement pour moitié à ce projet, soit à raison d'une somme de 25 000 \$;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

DE confirmer la volonté et l'engagement de la Ville de Sainte-Julie afin que l'immigration et le contact interculturel deviennent un facteur de prospérité et de vitalité de son territoire;

D'autoriser la directrice générale adjointe, Mme Mélanie Brisson, à déposer et à signer une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1C du *Programme d'appui aux collectivités* du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) pour l'élaboration d'un plan d'action d'accueil, d'intégration et de pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles ainsi qu'à signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière avec le MIFI;

DE demander au MIFI une aide financière de 50 000 \$ pour l'élaboration de ce plan d'action;

DE contribuer financièrement à ce projet à raison d'une somme de 25 000 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-560

AUTORISATION DE SIGNATURE – AVENANT – CONTRAT DE SERVICE (PRÊT ET CONSIGNATION) – RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (EXO)

ATTENDU QUE dans le cadre de ses activités, EXO émet des titres de transport à titre de mandataire pour l'Autorité régionale de transport métropolitain afin de permettre à ses usagers d'utiliser ses services de transport;

ATTENDU QU'EXO a retenu les services de la Ville de Sainte-Julie pour être l'un de ses points de vente et service, permettant ainsi aux usagers d'y acheter des titres de transport et d'obtenir une carte à puce, le tout conformément au contrat de service conclu entre la Ville et EXO, résolution 21-061;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire vendre des titres reliés au transport adapté;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le contrat de service intervenu entre la Ville et EXO;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'autoriser la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'avenant au contrat de service (prêt et consignation) à intervenir avec le Réseau de transport métropolitain, en annexe de la présente résolution, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

La conseillère Mme Lucie Bisson divulgue son intérêt, s'abstient de participer aux délibérations et de voter, car elle est propriétaire d'une résidence à proximité de la rue de la Falaise.

21-561

AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE CORRECTION À UNE SERVITUDE DE CONSERVATION – SECTEUR DE LA RUE DE LA FALAISE – NATURE-ACTION QUÉBEC INC.

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 octobre 2021, la Ville de Sainte-Julie autorisait, au moyen de la résolution 21-505, la signature d'une servitude de conservation consentie en faveur de Nature-Action Québec inc., dans le but de conserver la biodiversité et de mettre en valeur les milieux naturels présents sur les dix-huit lots acquis par la Ville de Sainte-Julie dans le secteur de la rue de la Falaise;

ATTENDU QUE les parties ont signé un acte de servitude devant la notaire Sylvie Desaliers, le 5 novembre 2021, lequel a été publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchère sous le numéro 26 796 866;

ATTENDU QUE la désignation du fonds dominant dans l'acte de servitude précité est erronée et qu'il y a eu lieu de la modifier;

ATTENDU QU'un acte de correction notarié doit être signé entre les parties afin que la désignation du fonds dominant soit corrigée, à savoir qu'il soit désigné comme étant le lot numéro 5 542 769 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE toutes les autres dispositions de l'acte notarié signé entre les parties demeurent inchangées et continuent de s'appliquer telles que rédigées;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'autoriser le maire ou la mairesse suppléante et la greffière ou la greffière adjointe, à conclure et à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'acte de correction de la servitude de conservation, en annexe de la présente résolution, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-562

RÉSILIATION – CONTRAT DE SERVICES D'AGENCE DE SURVEILLANCE POUR DIVERS BESOINS – PROJET SA-20-18 – ABROGATION DE LA RÉOLUTION 20-469

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a attribué à l'entreprise 9171-9534 Québec inc. (Maximum Protection inc.) un contrat de services d'agence de surveillance pour divers besoins pour la période du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2022, projet SA-20-18, conformément à la résolution 20-469, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 octobre 2020;

ATTENDU l'article 2125 du *Code civil du Québec* et l'article 8 des clauses administratives générales du devis qui prévoient que la Ville peut unilatéralement résilier un contrat, quoique la réalisation de l'ouvrage ou la prestation du service ait déjà été entreprise;

ATTENDU QUE la Ville a payé les frais, les dépenses et la valeur des services exécutés à ce jour par Maximum Protection inc., conformément à l'article 2129 du *Code civil du Québec* et à l'article 9 des clauses administratives générales du devis;

ATTENDU QUE la Ville a un motif sérieux de résilier le contrat intervenu avec Maximum Protection inc., puisque cette dernière a confirmé à la Ville qu'elle n'était plus en mesure de fournir les services d'agence de sécurité pour la Ville de Sainte-Julie;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

DE résilier le contrat attribué à l'entreprise 9171-9534 Québec inc. (Maximum Protection inc.) concernant des services d'agence de surveillance pour divers besoins, pour la période du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2022, projet SA-20-18;

DE transmettre une copie de cette résolution à l'entreprise Maximum Protection inc.;

D'abroger la résolution 20-469 à toute fin que de droit.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-563

APPUI – PROJET DE GESTION DES BALAYURES DE RUE – FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (VOLET 4 – SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE)

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC) a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU que la MRC désire présenter un projet de gestion des balayures de rue dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Julie a pris connaissance des documents en lien avec la demande de financement présentée par la MRC de Marguerite-D'Youville pour un projet de gestion des balayures de rue dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie appuie la demande de financement présentée par la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville pour un projet de gestion des balayures de rue dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-564

CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE – RÉVISION DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS DE L'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES – 2080, RUE BORDUAS

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 juillet 2012, la résolution portant le numéro 12-346;

ATTENDU QUE le Centre de la Culture et du Sport de Sainte-Julie (ci-après CCSSJ) a de nouveau obtenu, en 2012, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour ses activités exercées dans ses locaux situés au 2080, rue Borduas;

ATTENDU QUE cette reconnaissance exempte le CCSSJ de payer toute taxe foncière;

ATTENDU QU'une révision périodique de la reconnaissance est faite par la Commission municipale du Québec, soit tous les neuf ans;

ATTENDU QUE le CCSSJ est encore à ce jour une personne morale à but non lucratif qui exerce, au 2080, rue Borduas, des activités admissibles prévues à la *Loi sur la fiscalité municipale*;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'informer la Commission municipale du Québec que la Ville de Sainte-Julie ne soulèvera aucune objection à la confirmation de la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières en faveur du Centre de la Culture et du Sport de Sainte-Julie pour ses activités exercées au 2080, rue Borduas.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-565

LA MAISON DES JEUNES DE SAINTE-JULIE INC. – RÉVISION DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS DE L'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES – 1581, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} mai 2012, la résolution portant le numéro 12-207;

ATTENDU QUE la Maison des jeunes de Sainte-Julie inc. (ci-après MDJ) a de nouveau obtenu, en 2012, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour ses activités exercées dans ses locaux situés au 1581, chemin du Fer-à-Cheval;

ATTENDU QUE cette reconnaissance exempte la MDJ de payer toute taxe foncière;

ATTENDU QU'une révision périodique de la reconnaissance est faite par la Commission municipale du Québec, soit tous les neuf ans;

ATTENDU QUE la MDJ est encore à ce jour une personne morale à but non lucratif qui exerce, au 1581, chemin du Fer-à-Cheval, des activités admissibles prévues à la *Loi sur la fiscalité municipale*;

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'informer la Commission municipale du Québec que la Ville de Sainte-Julie ne soulèvera aucune objection à la confirmation de la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières en faveur de la Maison des jeunes de Sainte-Julie inc. pour ses activités exercées au 1581, chemin du Fer-à-Cheval.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-566

**AUTORISATION DE SIGNATURE – RÈGLEMENT À L'AMIABLE –
BELL CANADA C. VILLE DE SAINTE-JULIE ET AL. – DOSSIER 505-22-026710-170**

ATTENDU la poursuite de Bell Canada intentée contre la Ville de Sainte-Julie et al. à la Cour du Québec et portant le n° 505-22-026710-170;

ATTENDU QUE les membres du conseil acceptent les recommandations présentées par le Service du greffe lors de la commission administrative du 22 novembre 2021;

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'autoriser la greffière ou le cabinet Robinson Sheppard Shapiro à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, tout document relatif au règlement à l'amiable dans le dossier de la Cour du Québec portant le n° 505-22-026710-170.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-567

APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 1^{er} octobre 2021 au 18 novembre 2021 :

▪ Liste F-2021-21	Chèques à ratifier	11 666 179,07 \$
▪ Liste F-2021-22	Comptes à payer	1 509 783,93 \$

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 1^{er} octobre 2021 au 18 novembre 2021 apparaissant sur les listes F-2021-21 et F-2021-22;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-568

APPROBATION – LISTE DES COMPTES À RADIER

ATTENDU la liste des comptes irrécouvrables préparée par le Service des finances;

ATTENDU la recommandation de la commission des finances en date du 22 novembre 2021;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE radier le compte irrécouvrable suivant, pour un montant total de 600,00 \$, soit :

CATÉGORIE	NOM ET ADRESSE	CAPITAL
FACTURATION DIVERSE		
2017-000255 N° dossier unique 1392 Pour incendie de véhicule d'un non-résident	Leo-Philippe Praillon 1087, Grand Rang Sainte-Clotilde (Québec)	600,00 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-569

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par divers services municipaux pour le financement des achats d'équipements et de fournitures diverses à même le fonds réservé – fonds de roulement;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'approuver que le financement des projets présentés au rapport du Service des finances en date du 15 novembre 2021, totalisant 18 102,52 \$, soit fait à même le fonds réservé – fonds de roulement et remboursé en versements égaux sur une période de quatre (4) ans, de 2022 à 2025.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-570

DÉPÔT – RAPPORT D'ADJUDICATION – ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 5 NOVEMBRE 2021

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire tenue le 5 octobre 2021, le conseil municipal a adopté la résolution 21-509 afin de procéder à l'émission d'obligations en date du 5 novembre 2021, pour un montant total de 8 389 000 \$;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 26 octobre 2021 et que le trésorier a adjugé l'émission d'obligations au montant de 8 389 000 \$ au plus bas soumissionnaire, à savoir Financière Banque Nationale inc., conformément au *Règlement 806 concernant la délégation de pouvoir pour accorder le contrat d'un financement par émission d'obligation*, lequel permet l'octroi par le trésorier ou le trésorier adjoint d'un contrat de financement par émission d'obligations;

ATTENDU QUE les taux d'intérêt obtenus s'élèvent respectivement à 0,60 %, 1,00 %, 1,30 %, 1,55 % et 1,70 %;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du rapport d'adjudication de l'émission d'obligations datées du 5 novembre 2021 adjugée par le trésorier, conformément au *Règlement 806 concernant la délégation de pouvoir pour accorder le contrat d'un financement par émission d'obligations*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-571

SERVICES BANCAIRES – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

ATTENDU qu'au terme de la résolution adoptée lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2021, sous le numéro 21-368, le conseil municipal a octroyé le contrat de services bancaires à la Caisse Desjardins des Patriotes pour une période de trois (3) ans, soit du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2024, avec possibilité de reconduction annuelle jusqu'à concurrence de deux années additionnelles, aux mêmes conditions;

ATTENDU QUE dans la résolution précitée, le trésorier est autorisé à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à cette résolution, principalement le contrat de services bancaires;

ATTENDU QUE la Caisse Desjardins des Patriotes fournit les services bancaires à la Ville de Sainte-Julie depuis dix (10) ans;

ATTENDU QU'à la suite de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021, il y a lieu de désigner des représentants autorisés dans l'exécution de différentes tâches reliées à l'opération des comptes bancaires;

ATTENDU QUE l'article 100.1 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que les chèques et effets négociables autres que des obligations émises par la Ville sont signés par le maire et le trésorier et que ces signatures peuvent être imprimées, gravées ou autrement reproduites;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

DE désigner le maire ou le maire suppléant et le trésorier ou la trésorière adjointe à titre de représentants de la Ville de Sainte-Julie à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la Caisse Desjardins des Patriotes (ci-après « Caisse »). Ces représentants pourront exercer tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Ville, notamment :

- Émettre, accepter, endosser, ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- Demander l'ouverture par la Caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la Ville;
- Signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la Ville.

DE désigner le trésorier ou la trésorière adjointe pour faire tout dépôt y compris le dépôt de tout effet négociable et pour concilier tout compte relatif aux opérations de la Ville;

QUE tous les autres pouvoirs des représentants de la Ville devront être exercés sous la signature de deux (2) d'entre eux.

QUE la résolution 11-491 soit abrogée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-572

ADOPTION – BUDGET RÉVISÉ 2021 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MARGUERITE-D'YOUVILLE

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a préparé et transmis à la Ville de Sainte-Julie le budget révisé 2021 de l'Office municipal d'habitation de Marguerite-D'Youville;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'adopter le budget révisé 2021 de l'Office municipal d'habitation de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-573

DÉPÔT – BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL – EXERCICE FINANCIER 2022

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Communauté métropolitaine de Montréal a adopté, lors d'une assemblée ordinaire tenue le 23 septembre 2021, ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

DE déposer le budget de la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'exercice financier 2022;

D'autoriser le trésorier à payer par chèque la quote-part de la Ville de Sainte-Julie pour l'exercice financier 2022, au montant de 611 279 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-574

DÉPÔT – LISTE D'EMBAUCHE ET DES MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE

ATTENDU l'article 3.3 du *Règlement 1239 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* qui exige le dépôt de la liste d'embauche de tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire ou étudiant et la liste de tout employé ou fonctionnaire municipal régulier nommé à un autre poste à la séance du conseil suivant l'embauche ou la nomination;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'accepter l'embauche des personnes suivantes selon les modalités ci-dessous :

ENGAGEMENT DE PERSONNEL (surnuméraire et occasionnel)			
Nom	Statut	Poste	Date d'entrée en vigueur
Carole Blanchette	Syndiqué	Commis aux infrastructures	13 octobre 2021
William Champagne-Lemieux	Syndiqué	Surnuméraire au Service des infrastructures et gestion des actifs	12 octobre 2021
Gabriela Osorio	Syndiqué	Surnuméraire au Service des infrastructures et gestion des actifs	17 novembre 2021

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-575

EMBAUCHE – AGENTE DE BUREAU À LA BIBLIOTHÈQUE – SERVICE DES LOISIRS

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie doit pourvoir au poste d'agente de bureau à la bibliothèque, à la suite de la nomination de Mme Monia Gaudet au poste de secrétaire de direction au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Services des ressources humaines lors de la commission administrative du 22 novembre 2021;

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

D'embaucher Mme Valérie Couet-Lannes au poste d'agente de bureau à la bibliothèque, à compter du 29 novembre 2021, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-576

RATIFICATION – LETTRE D'ENTENTE – SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (SCFP - SECTION LOCALE 1690)

ATTENDU QUE le Service des communications et relations avec les citoyens a besoin d'une ressource supplémentaire afin de le supporter dans les interventions devant être faites sur les réseaux sociaux de l'employeur lors des fins de semaine;

ATTENDU QU'il a été convenu d'inclure la conseillère en communications dans l'horaire de rotation de la garde de fin de semaine du service, lors de la période hivernale;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la convention collective afin de prévoir la prime de garde qui pourra être versée à cette ressource supplémentaire;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 22 novembre 2021;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

DE ratifier la lettre d'entente intervenue entre le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP - section locale 1690) et la Ville de Sainte-Julie, concernant l'ajout du paragraphe b) à l'article 29.09 de la convention collective en vigueur, relatif à l'instauration d'une prime de garde de fin de semaine pour la conseillère en communications.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-577

MESURE DISCIPLINAIRE – EMPLOYÉ N° 203 – SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS

ATTENDU les actes reprochés à l'employé n° 203 du Service des infrastructures et gestion des actifs;

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

DE suspendre sans salaire cet employé pour une durée d'un jour ouvrable.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-578

ATTRIBUTION – SERVICES D'ENTRETIEN PRÉVENTIF ET DE RÉPARATION DES SYSTÈMES DE VENTILATION, DE CLIMATISATION ET DE CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX – PÉRIODE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2021 AU 30 NOVEMBRE 2022 – PROJET SA-21-26

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour les services d'entretien préventif et de réparation des systèmes de ventilation, de climatisation et de chauffage des bâtiments municipaux, pour la période du 1^{er} décembre 2021 au 30 novembre 2022;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 22 novembre 2021;

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'attribuer, pour la période du 1^{er} décembre 2021 au 30 novembre 2022, le contrat SA-21-26 concernant les services d'entretien préventif et de réparation des systèmes de ventilation, de climatisation et de chauffage des bâtiments municipaux, au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise Climatisation Chauffage Ste-Julie, située au 40-2141, rue Léonard-De Vinci, Sainte-Julie, Québec, J3E 1Z3, pour un montant total de 71 361,53 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 16 novembre 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-579

ATTRIBUTION – RÉPARATIONS MAJEURES POUR LE CHÂSSIS DU CAMION AUTOPOMPE INCENDIE PIERCE (00V961)

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour procéder à des réparations majeures sur le châssis du camion autopompe incendie Pierce (00V961);

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 22 novembre 2021;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat de réparations majeures sur le châssis du camion autopompe incendie Pierce (00V961), au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise Garage Redrex inc., située au 1331, rue Principale, Saint-Dominique, Québec, J0H 1L0, pour un montant de 73 584 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 26 octobre 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-580

AUTORISATION DE SIGNATURE – POSTE DE CAMIONNAGE EN VRAC RÉGION 06 INC. – TRANSPORT DE NEIGE – ANNÉE 2021-2022

ATTENDU la nécessité, lors de travaux de transport de neige, d'avoir recours à la location de camions avec opérateurs;

ATTENDU QUE le Poste de camionnage en vrac Région 06 inc. (ci-après le « Poste de Camionnage ») offre un tel service de location, selon un processus de liste d'appel auprès de camionneurs membres et non-membres du Poste de Camionnage;

ATTENDU QUE tous les camionneurs qui ne sont pas membres du Poste de Camionnage devront préalablement signer un contrat avec la Ville;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 22 novembre 2021;

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'autoriser la chef de section – approvisionnement du Service des finances à conclure avec le Poste de Camionnage en vrac Région 06 inc., et à signer, au nom de la Ville de Sainte-Julie, le contrat de location de camions avec opérateurs, sur demande, pour le transport de neige saison 2021-2022, ainsi que tout autre document requis pour donner effet aux présentes, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire;

D'autoriser la chef de section – approvisionnement du Service des finances à signer, au nom de la Ville de Sainte-Julie, tout contrat de location de camion avec opérateur à intervenir avec les divers entrepreneurs de transport de neige non-membres du Poste de Camionnage en vrac Région 06 inc., et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-581

MANDAT – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ACHAT DE DIFFÉRENTS CARBURANTS EN VRAC

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

QUE la Ville de Sainte-Julie confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de la Ville;

QU'un contrat d'une durée de deux ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;

QUE la Ville de Sainte-Julie confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion basés sur les quantités de carburants requis par la Ville;

QUE l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants des frais de gestion de 0,0055 \$ (0,55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, des frais de gestion minimums annuels de 200 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-582

MANDAT – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ACHAT DE PNEUS NEUFS, RECHAPÉS ET REMOULÉS 2022-2025

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement d'achats pour des achats regroupés de pneus;

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

ATTENDU QUE l'article 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* permet à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre d'Acquisitions Gouvernementales (CAG);

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire adhérer à ce regroupement d'achats de pneus (pneus neufs, rechapés et remoulés) pour se procurer les différents types de pneus identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récépissé au long;

QUE la Ville de Sainte-Julie confie à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de procéder en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents pneus nécessaires aux activités de la Ville;

QUE la Ville consente à ce que l'UMQ délègue au CAG, l'exécution du processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat;

QUE la Ville confirme son adhésion à ce regroupement d'achats de pneus géré par le CAG pour la période de trois ans, soit du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025;

QUE la Ville s'engage à compléter, dans les délais fixés, les quantités annuelles des divers types de pneus dont elle prévoit avoir besoin via la plateforme LAC du CAG;

QUE la Ville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

QUE la Ville reconnaît que, selon la politique administrative du CAG, il percevra, directement auprès des fournisseurs-adjudicataires, des frais de gestion établis à 1 % (0,6 % versé au CAG et 0,4 % à l'UMQ) qui sera inclus dans les prix de vente des pneus;

QUE la Ville reconnaît, selon la politique administrative du CAG, qu'elle devra être abonnée au Portail d'approvisionnement du CAG et d'en assumer le coût d'abonnement annuel établi actuellement à 500 \$ par code d'accès par individu, pour être inscrit à ce regroupement d'achats de pneus et bénéficiaire de l'ensemble des regroupements d'achats offerts par le CAG.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-583

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE – ÉTUDE DE CIRCULATION ET TRAVAUX – MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – INTERSECTION DU CHEMIN DU GOLF ET DU CHEMIN DU CRÉPUSCULE

ATTENDU QUE l'intersection du chemin du Golf et du chemin du Crépuscule est particulièrement achalandée, principalement aux heures de pointe;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) y a aménagé des arrêts obligatoires dans les quatre directions pour améliorer la sécurité;

ATTENDU QUE l'ajout de ces arrêts obligatoires a été effectué au détriment de la fluidité de la circulation;

ATTENDU QUE la congestion s'accroît régulièrement à cette intersection et que cela accroît le risque d'accident par collision et engendre d'autres préoccupations au niveau de la sécurité;

ATTENDU QUE la gestion de cette intersection relève du MTQ, puisque située sur une route provinciale;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

DE demander au MTQ de participer financièrement à la réalisation d'une étude de circulation à cette intersection;

DE demander au MTQ de participer financièrement à la réalisation de travaux ou de mesures qui pourront être proposées dans une telle étude afin d'assurer la fluidité de la circulation à cette intersection.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-584

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE – PLANS ET DEVIS DE CONSTRUCTION – MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – INTERSECTION DE LA RUE PRINCIPALE ET DU CHEMIN DU FER-À-CHEVAL

ATTENDU QUE l'intersection de la rue Principale et du chemin du Fer-à-Cheval relève du ministère des Transports du Québec (MTQ), puisque située sur une route provinciale;

ATTENDU QUE le MTQ a cédé la gestion du feu de circulation à la Ville;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a mandaté une firme d'experts pour la réalisation d'une étude de circulation à cette intersection;

ATTENDU QUE cette intersection a connu une importante hausse de l'achalandage dans les dernières années;

ATTENDU QU'il n'y a actuellement pas d'espace suffisant pour aménager des voies de virage dans le but de réduire la congestion;

ATTENDU QUE le feu de circulation à lui seul ne suffit plus à assurer efficacement la fluidité de la circulation;

ATTENDU QUE l'aménagement de voies de virage prioritaire est essentiel pour réduire la congestion et les risques d'accident à cette intersection;

ATTENDU QU'il y a lieu d'élargir les voies de circulation à cette intersection et d'y ajouter des feux prioritaires;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

DE demander au MTQ de participer financièrement à l'élaboration des plans et devis de construction pour le réaménagement de cette intersection;

DE demander au MTQ de participer financièrement aux travaux à réaliser afin d'assurer une meilleure circulation et d'accroître la sécurité des usagers de la route.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-585

DEMANDE D'ABATTAGE D'ARBRE – EMPRISE DE RUE – RANG DE LA VALLÉE - MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

ATTENDU QUE le rang de la Vallée est la propriété de la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec (ci-après MTQ) est propriétaire depuis maintes années de l'emprise de cette rue, notamment connue sous les numéros 5 542 426 et 5 542 428 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE sur le lot 5 542 426 du Cadastre du Québec, à la hauteur du 1115, rang de la Vallée, se trouve un arbre mature;

ATTENDU QUE cet arbre est mort et qu'il y a lieu de l'abattre considérant le risque qu'il pose pour la sécurité des citoyens de cette adresse ainsi que de tout usager de ce rang;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

DE demander au MTQ d'abattre l'arbre potentiellement dangereux situé sur le lot 5 542 426, à ses frais, dans le but d'assurer la sécurité des citoyens.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-586

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 6 OCTOBRE 2021

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 6 octobre 2021 et a soumis son procès-verbal à la commission administrative du 22 novembre 2021;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 octobre 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-587

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE SUR UN TERRAIN VACANT – 1450, CHEMIN DE LA BELLE-RIVIÈRE – ZONE A-708

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'approuver le revêtement horizontal en Canoxel installé sur l'avant-toit et sur la façade avant, et ce, conformément à la résolution 503.7.21 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 6 octobre 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-590

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX D'INTIMITÉ À L'ARRIÈRE-COUR DE PARTIES PRIVATIVES – PROJET VILAMO (BOUCLE D)

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept pour l'installation de panneaux d'intimité à l'arrière-cour, préparés par Maisons Pépin et datés d'octobre 2021, pour la boucle D du projet Vilamo, et ce, conformément à la résolution 503.8.B.21 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de son assemblée tenue le 6 octobre 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-591

RENOUVELLEMENT – APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT – 1750-1800, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE C-257

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la résolution 20-490, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 octobre 2020, afin de prolonger le délai de validité y énoncé;

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de vingt-quatre (24) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction;

DE modifier la résolution 20-490 en conséquence.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-592

MODIFICATION – RÉSOLUTION 21-490 – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT – 515, RUE LAMOUREUX (RÉSIDENCE VILLA DE L'AMITIÉ) – ZONE C-208

ATTENDU QUE les plans-concept d'agrandissement et de rénovation extérieure du bâtiment situé au 515, rue Lamoureux (Résidence Villa de l'Amitié) ont été approuvés par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2021, résolution 21-028;

ATTENDU QUE la résolution 21-028 était valide pour une durée de douze (12) mois consécutifs, soit jusqu'au 12 janvier 2022;

ATTENDU QUE les travaux d'agrandissement et de rénovation extérieure n'ont pas débuté tel que prévu;

ATTENDU QU'à la séance ordinaire du conseil du 14 septembre 2021, le conseil municipal a adopté la résolution 21-490, reconduisant ainsi la résolution 21-028 pour une nouvelle période de douze (12) mois consécutifs, soit jusqu'au 14 septembre 2022;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la résolution 21-490 afin que la période de validité se termine le 14 janvier 2023;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

DE reconduire la résolution 21-028 jusqu'au 14 janvier 2023;

De modifier la résolution 21-490 en conséquence.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-593

DEMANDE DE MODIFICATION DE L'AUTORISATION # 425328 – COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE – LOTS 5 881 501 ET 5 881 583 DU CADASTRE DU QUÉBEC – ZONE A-703

ATTENDU la demande présentée par la Ville de Sainte-Julie à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (ci-après la « CPTAQ ») afin d'autoriser l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture des lots 5 881 501 et 5 881 583 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, situés dans la zone A-703;

ATTENDU la décision # 425328 de la CPTAQ;

ATTENDU QUE la Ville souhaite modifier sa demande d'autorisation précitée afin de corriger la localisation autorisée pour l'aménagement du sentier et du stationnement prévus sur le lot 5 881 583 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie est sur le point d'acquiescer de l'entreprise 9046-1344 Québec inc. les lots 5 881 501 et 5 881 583 du Cadastre du Québec, d'une superficie totalisant 170 596 mètres carrés, situés dans la zone A-703 tel que présenté dans la décision # 425328 de la CPTAQ;

ATTENDU QUE la Ville compte toujours aménager sur le lot 5 881 583 du Cadastre du Québec, lorsqu'elle en sera propriétaire, un sentier ainsi qu'un stationnement comportant de 10 à 15 cases, d'une superficie maximale d'un (1) hectare;

ATTENDU QUE les lots précités sont situés dans la zone A-703 où sont permises l'agriculture et les aires naturelles de conservation et de récréation;

ATTENDU QUE ces lots boisés sont non cultivables ou difficilement cultivables et qu'ils sont affectés par le *Règlement sur les exploitations agricoles* (Q-2, r. 26);

ATTENDU QUE ces lots ont front sur la rue Charlebois et qu'ils sont contigus à un terrain où se trouve une tour de télécommunication, à un ancien site d'enfouissement (aujourd'hui contaminé), au parc (cf. décision numéro 180768 de la CPTAQ) et à des boisés;

ATTENDU QUE l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles environnantes n'est pas remise en cause;

ATTENDU QUE cette autorisation n'est pas susceptible d'avoir des effets néfastes sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol à l'échelle locale et régionale;

ATTENDU QUE le projet d'acquisition est approuvé par la Communauté métropolitaine de Montréal, dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue, volet acquisition;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
 APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

DE présenter une demande de modification de l'autorisation # 425328 auprès de la CPTAQ, aussitôt la transaction d'acquisition complétée, afin de permettre l'utilisation à des fins autres que l'agriculture du lot 5 881 583 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, situé dans la zone A-703;

DE confirmer l'absence d'espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire à la demande;

D'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme ou la greffière à signer, au nom de la Ville de Sainte-Julie, tout document permettant de donner effet à la présente résolution et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire;

D'acheminer copie de cette résolution à la CPTAQ dans le cadre de la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-594

AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

ATTENDU la réception de demandes d'aide financière pour la participation à des événements sportifs d'envergure de niveau provincial, canadien ou international;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 intitulé « Soutien à l'excellence » de la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 22 novembre 2021;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
 APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

DE verser une aide financière aux personnes ci-dessous nommées, afin de subvenir, en partie, à leurs frais de participation à des événements sportifs d'envergure :

NOM	ÉVÉNEMENT	MONTANT
Christo Toshkov	Championnat provincial #1 B (patinage de vitesse)	150 \$
Félix Hamel	Cycling Canada Junior Men's project (cyclisme sur route)	500 \$
Félix Hamel	Championnat québécois – route élite (cyclisme sur route)	150 \$
Xavier Desfossés	Camp équipe Élite 18 ans (volleyball)	300 \$
	TOTAL :	1 100 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-595

AIDE FINANCIÈRE DE FONCTIONNEMENT – LA CLÉ DES CHAMPS SAINTE-JULIE INC.

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de fonctionnement de la part de l'organisme La Clé des champs Sainte-Julie inc.;

ATTENDU QUE le Service des loisirs a fait rapport sur la situation financière de l'organisme, suivant réception et lecture de leur rapport financier;

ATTENDU QUE la politique d'attribution des subventions du conseil municipal prévoit un programme d'aide financière au fonctionnement de cet organisme;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 22 novembre 2021;

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères d'admissibilité du volet 1 de la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal*, intitulé « Soutien au fonctionnement des organismes mandatés »;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

DE verser, pour l'année 2021, une aide financière de 15 000 \$ à l'organisme La Clé des champs Sainte-Julie inc., dans le cadre du volet 1 de la politique précitée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le conseiller M. Claude Dalpé divulgue son intérêt, s'abstient de participer aux délibérations et de voter, car il a un intérêt dans l'École de karaté Sankudo.

21-596

AIDE FINANCIÈRE – CONSULTATION BUDGÉTAIRE – ÉCOLE DE KARATÉ SANKUDO

ATTENDU QUE l'École de karaté Sankudo Ste-Julie a déposé une demande d'aide financière dans le cadre de la consultation budgétaire, visant à contribuer à l'acquisition d'équipements d'entraînement et de sonorisation;

ATTENDU QUE la demande d'aide respecte les critères d'admissibilité du soutien aux immobilisations;

ATTENDU QUE les factures présentées par l'organisme totalisent 2 111,67 \$ pour l'achat de tels équipements;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 22 novembre 2021;

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 1 055,84 \$ à l'École de karaté Sankudo de Sainte-Julie, couvrant la moitié des factures présentées pour l'acquisition d'équipements d'entraînement et de sonorisation, conformément à la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes* de la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le conseiller M. Claude Dalpé divulgue son intérêt, s'abstient de participer aux délibérations et de voter, car il a un intérêt dans l'École de karaté Sankudo.

21-597

AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN AUX BÉNÉVOLES PAR L'ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE – POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS (VOLET 6) – ÉCOLE DE KARATÉ SANKUDO STE-JULIE

ATTENDU le volet 6 de la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal*, intitulé « Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative »;

ATTENDU la demande d'aide financière de l'École de karaté Sankudo Ste-Julie pour soutenir les bénévoles du conseil d'administration dans leurs tâches administratives;

ATTENDU QUE ce volet de la politique s'applique principalement pour favoriser une participation populaire accrue des jeunes de 17 ans et moins à une activité de loisir;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 22 novembre 2021;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 1 320,97 \$ à l'École de karaté Sankudo Ste-Julie dans le cadre du volet 6 de la politique précitée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-598

AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN AUX BÉNÉVOLES PAR L'ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE – POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS (VOLET 6) – ASSOCIATION DU BASEBALL AMATEUR DE SAINTE-JULIE INC.

ATTENDU le volet 6 de la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal*, intitulé « Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative »;

ATTENDU la demande d'aide financière de l'Association du baseball amateur de Sainte-Julie inc. pour soutenir les entraîneurs bénévoles ainsi que les bénévoles du conseil d'administration dans leurs tâches administratives;

ATTENDU QUE ce volet de la politique s'applique principalement pour favoriser une participation populaire accrue des jeunes de 17 ans et moins à une activité de loisir;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 22 novembre 2021;

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 2 300 \$ à l'Association du baseball amateur de Sainte-Julie inc. dans le cadre du volet 6 de la politique précitée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-599

AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN AUX BÉNÉVOLES PAR L'ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE – POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS (VOLET 6) – ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE SAINTE-JULIE INC.

ATTENDU le volet 6 de la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal*, intitulé « Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative »;

ATTENDU la demande d'aide financière de l'Association du hockey mineur de Sainte-Julie inc. pour soutenir les bénévoles du conseil d'administration dans leurs tâches administratives ainsi que pour soutenir les entraîneurs bénévoles;

ATTENDU QUE ce volet de la politique s'applique principalement pour favoriser une participation populaire accrue des jeunes de 17 ans et moins à une activité de loisir;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 22 novembre 2021;

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 5 915,14 \$ à l'Association du hockey mineur de Sainte-Julie inc. dans le cadre du volet 6 de la politique précitée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-600

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1274 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 100 000 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TRANSFERT DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2019-2023)

Avis de motion est donné par Mme Lucie Bisson que le *Règlement 1274 décrétant un emprunt de 100 000 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023)* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1274 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

21-601

ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1101-107 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'APPORTER DES MODIFICATIONS À LA CLASSE D'USAGE 6730 – « SERVICE POSTAL »

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement de zonage 1101* afin d'apporter des modifications à la classe d'usage 6730 – « Service postal »;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil du 16 août 2021, résolution 21-452;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil du 5 octobre 2021, résolution 21-541;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a fait l'objet d'une consultation écrite de quinze 15 jours, soit du 13 au 27 octobre 2021, conformément à l'arrêté 2020-074 du 2 octobre 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'adopter le second projet de règlement 1101-107 modifiant le *Règlement de zonage 1101* afin d'apporter des modifications à la classe d'usage 6730 – « Service postal »;

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-602

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – RÈGLEMENT 1174-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1174 AFIN D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT À 2 530 000 \$ POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA COUR ET D'AGRANDISSEMENT DES ATELIERS MUNICIPAUX, D'INSTALLATION D'UNE UNITÉ DE CLIMATISATION À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT ET D'INSTALLATION DE DÉBITMÈTRES ET ACCESSOIRES POUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS

ATTENDU QUE le *Règlement 1174-1 modifiant le Règlement 1174 afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 2 530 000 \$ pour payer le coût des travaux de réaménagement de la cour et d'agrandissement des ateliers municipaux, d'installation d'une unité de climatisation à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et d'installation de débitmètres et accessoires pour le réseau d'aqueduc, ainsi que les frais contingents* a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 juin 2021, résolution 21-351;

ATTENDU QU'une erreur apparaît de façon évidente à la simple lecture de ce règlement, soit que toute mention au règlement de « annexe A » aurait plutôt dû être « annexe A-1 »;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

DE déposer le procès-verbal de correction relatif au *Règlement 1174-1 modifiant le Règlement 1174 afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 2 530 000 \$ pour payer le coût des travaux de réaménagement de la cour et d'agrandissement des ateliers municipaux, d'installation d'une unité de climatisation à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et d'installation de débitmètres et accessoires pour le réseau d'aqueduc, ainsi que les frais contingents*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

POINT 11. COMMUNICATIONS DU MAIRE

- M. Lemay rappelle aux citoyens que la période d'interdiction de se stationner dans les rues lorsqu'il neige débute le 1^{er} décembre, et ce, jusqu'au 31 mars. Pour savoir quand cette interdiction s'applique, M. Lemay rappelle aux citoyens de consulter les différents médias de la Ville et de s'inscrire à *Mon Sainte-Julie*.
- M. Lemay mentionne que le 4 décembre prochain aura lieu la parade de Noël et invite les citoyens à y participer en grand nombre. Cette année, cette parade sera statique et se déroulera à l'église et au centre communautaire de Sainte-Julie.
- M. Lemay mentionne que la prochaine séance du conseil aura lieu le mardi 14 décembre 2021 ainsi que la séance extraordinaire du budget.

POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

- Aucune communication.

POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Pierre Champagne

- M. Champagne demande si le projet de centre communautaire prévu sur le terrain situé sur le boulevard N.-P.-Lapierre, entre l'aréna et le concessionnaire automobile Deschamps, se concrétisera.

M. Lemay mentionne qu'aucune décision finale n'a encore été prise concernant ce projet de centre communautaire.

- M. Champagne demande à qui appartient ce terrain.

Réponse : À la Ville de Sainte-Julie.

- M. Champagne mentionne que plusieurs activités de la FADOQ ont été annulées depuis un mois au centre communautaire de Sainte-Julie et demande quelles en sont les raisons.

M. Bernardin mentionne être surpris de cette situation et fera les vérifications à cet effet. M. Lemay communiquera avec le président de la FADOQ, M. Tessier.

M. Gérald Olscamp

- M. Olscamp mentionne être le représentant des résidents de la place de Chenonseau et dépose une pétition demandant qu'une nouvelle analyse soit faite concernant les panneaux de stationnement sur rue interdit sur la place de Chenonseau. En effet, ces panneaux enlèvent 16 places de stationnement dans la rue et en ce sens, il apprécierait que cette interdiction soit allégée.

M. Lemay mentionne que ce sujet sera traité lors d'une prochaine commission administrative ou du prochain comité de la sécurité publique.

Mme France L'Heureux

- Mme L'Heureux apprécierait connaître concrètement ce qu'implique l'adoption de l'avis de motion et du projet de règlement concernant Postes Canada, plus particulièrement :

- 1) Quelle est la différence entre un centre de tri et un centre de distribution;
- 2) En modifiant le zonage, la portion centre de tri demeurera-t-elle?
- 3) Combien de villes sont desservies par Postes Canada à cet endroit?

- 4) La Ville va-t-elle continuer ses démarches afin de s'assurer que le règlement soit respecté?
- 5) Comment les résidents voisins de Postes Canada peuvent-ils être utiles dans ce dossier?

M. Lemay répond aux questions :

- 1) Les deux termes veulent dire la même chose;
- 2) Oui, car la Ville ne peut pas demander de relocaliser le centre de tri postal, puisque la réglementation permet « bureau de poste », « comptoir postal » et « centre de tri ». L'objectif du règlement vise le futur concernant l'usage;
- 3) Trois villes sont desservies, soit Sainte-Julie, Saint-Amable et Varennes;
- 4) Plusieurs démarches ont été faites auprès de Postes Canada afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens de ce secteur, notamment la modification des heures de livraison. Pour l'éclairage, des démarches seront entreprises concernant la lumière située derrière le quai de chargement;
- 5) Si la collaboration de Postes Canada cessait et que la Ville entamait des procédures judiciaires au niveau des nuisances, les citoyens devront contribuer en témoignant devant la cour.

Mme Mireille Savaria

- Tout d'abord, Mme Savaria félicite M. Lemay pour son élection à titre de maire.
- Mme Savaria mentionne qu'elle réside sur la place de Chambord et qu'elle entend beaucoup le bruit de l'autoroute 20. De plus, il y a beaucoup de véhicules lourds qui empruntent le boulevard Armand-Frappier, alors qu'ils devraient emprunter l'autoroute 20.

Mme Savaria demande que le conseil municipal prenne action afin d'atténuer le bruit de l'autoroute 20 et d'interdire l'accès aux véhicules lourds sur le boulevard Armand-Frappier.

M. Lemay mentionne que l'autoroute 20 est de plus en plus fréquentée, ce qui fait que le bruit s'est accru. Le bruit est également accentué sur l'autoroute 20, en direction est, car la chaussée est en béton. Puisque c'est le ministère des Transports (MTQ) qui a compétence sur l'autoroute 20, des démarches ont été prises auprès de celui-ci afin que des actions soient prises pour recouvrir le béton en asphalte, sans succès. La Ville va tout de même refaire cette démarche auprès du MTQ.

Pour les remorques et camions lourds, il faut voir si ceux-ci font de la livraison locale ou non. Si ce n'est pas le cas, le dossier sera soumis au comité de la sécurité publique.

Mme Jocelyne Bissonnette

- Mme Bissonnette mentionne que la collecte des déchets se fera bientôt aux trois semaines et que pour une famille comprenant cinq personnes, cela peut être difficile, d'autant plus durant la période des fêtes. Mme Bissonnette apprécierait que la collecte demeure aux deux semaines.

M. Lemay mentionne que le gouvernement du Québec veut que les municipalités espacent de plus en plus les collectes pour que les citoyens recyclent davantage. La principale raison est que les sites d'enfouissement seront réduits substantiellement dans les prochaines années. Il faut donc que les citoyens réduisent le niveau d'enfouissement. M. Lemay a demandé à la MRC de Marguerite-D'Youville que lors du renouvellement de contrat, qu'il soit considéré que la collecte se fasse aux deux semaines jusqu'à Noël. Dans l'attente, il invite Mme Bissonnette à communiquer avec la MRC pour l'aider à améliorer la gestion des matières résiduelles.

Madame Josée

- Cette dame demande si le nouveau maire est intéressé à avoir dans la ville de Sainte-Julie des magasins pour acheter des vêtements.

M. Lemay mentionne qu'il serait favorable à ce qu'il y ait des commerces de vêtements. Le zonage de la Ville permet des commerces de vêtements sur son territoire. Cependant, est-ce qu'il y a des entreprises ou des bannières qui veulent s'établir à Sainte-Julie? Ce qui nuit à Sainte-Julie, c'est qu'elle se situe entre deux grands pôles : Boucherville / Saint-Bruno-de-Montarville et Beloeil. Pour une question de développement de marché, peut-être que Sainte-Julie est un peu moins favorable pour ces entreprises.

M. Jacquelin Beaulieu

- M. Beaulieu remercie le conseil pour tout le travail effectué au cours des dernières années.

Mme Marie-Christine Tremblay

- Mme Tremblay demande quelle sera la vocation de l'emplacement appartenant à Trigone situé sur le chemin du Fer-à-Cheval.

M. Lemay mentionne que ce terrain n'a jamais appartenu à la Ville. La communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a adopté un plan de développement et d'aménagement qui oblige les municipalités de la CMM à densifier, surtout près des sites de transport en commun.

Le projet de construction à cet endroit a été suspendu pour le moment. Dans l'intervalle, des précautions ont été prises afin que le chantier soit propre et sécuritaire.

Mme Véronique Beauchemin

- Mme Beauchemin mentionne que l'intersection de la rue de la Loire et de la rue de l'Église est très sombre.

Le comité de la sécurité publique analysera cette demande.

21-603

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 36.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mario Lemay,
Maire

Nathalie Deschesnes,
Greffière